

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)DÉNOMINATION **PHOTONIKE CAPITAL**Forme juridique¹ : **Société anonyme**Adresse: **Avenue Louise**N°: **65 , boîte 11**Code postal: **1050**Commune: **Bruxelles 5**Pays: **Belgique**Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Bruxelles, francophone**Adresse Internet² :Adresse e-mail² :

Numéro d'entreprise

0808462831

DATE **9/08/2023** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes
constitutif et modificatif(s) des statuts.

Ce dépôt concerne³ :☒ les COMPTES ANNUELS en **EUROS (2 décimales)**⁴

approuvés par l'assemblée générale du

☒ les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

1/01/2023

au

31/12/2023

l'exercice précédent des comptes annuels du

1/01/2022

au

31/12/2022Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~⁵ identiques à ceux publiés antérieurement.Nombre total de pages déposées: **14**

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: 6.1.2, 6.2, 6.3, 6.4, 6.6, 7.1, 7.2, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16

Signature
(nom et qualité)**Ventriglia Fausto****Administrateur délégué**

Signature
(nom et qualité)

1 Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.

2 Mention facultative.

3 Cocher les cases ad-hoc.

4 Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

5 Biffer la mention inutile.

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE
--

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

MANGION Alain

Archbishop Street 138 VLT007 La valette,, Malta

Mandat: administrateur, début: 30/06/2020

MARATI Claudio

Via dell'Aeroporto di Centocelle 15, boîte XII 00177 Roma, Italie

Mandat: administrateur, début: 30/06/2020

VENTRIGLIA Fausto

Via dell'Unità 2A 00046 Grottaferrata, Italie

Mandat: Administrateur délégué, début: 19/05/2020

QUARANTA Marco

Wetherby Gardens 20-21, SWS OJP Londres, Royaume-Uni

Mandat: administrateur, début: 23/07/2020, fin: 23/07/2026

SOLLECITO Pietro

Greene Street 614, NJ07302 Jersey, Etats-Unis d'Amérique

Mandat: administrateur, début: 23/07/2020, fin: 23/07/2026

Vyvey & C° Bedrifsrevisoren SRL 0859.596.677

Langestraat 223, 2240 Zandhoven, Belgique

Numéro de membre: B00523

Mandat: Commissaire, début: 31/12/2021, fin: 31/12/2023

Représenté par:

1. Vyvey Steven

Langestraat 223 2240 Zandhoven Belgique

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels ont / ~~n'ont pas~~ * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société**;
- B. L'établissement des comptes annuels **;
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
Fidiaz SA 0831.832.408 Leuvensesteenweg 149 , 3070 Kortenberg, Belgique	50.144.451	B

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	79.661.610,18	79.728.847,04
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27		
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	79.661.610,18	79.728.847,04
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	5.081.626,92	5.277.977,63
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	5.057.273,18	5.220.582,69
Créances commerciales		40		
Autres créances		41	5.057.273,18	5.220.582,69
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	24.353,74	57.394,94
Comptes de régularisation		490/1		
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	84.743.237,10	85.006.824,67

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	10.584.155,02	18.705.799,38
Dettes à plus d'un an	6.3	17	10.000.000,00	18.181.569,23
Dettes financières		170/4	10.000.000,00	18.181.569,23
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0	10.000.000,00	18.181.569,23
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	199.082,44	295.600,15
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44		868,00
Fournisseurs		440/4		868,00
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45		
Impôts		450/3		
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48	199.082,44	294.732,15
Comptes de régularisation		492/3	385.072,58	228.630,00
TOTAL DU PASSIF		10/49	84.743.237,10	85.006.824,67

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute (+)/(-)		9900	-4.575,55	-30.982,75
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires*		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers*		60/61	38.634,82	33.191,08
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.4	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630		
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	1.460,26	3.613,54
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-6.035,81	-34.596,29
Produits financiers	6.4	75/76B	15.103,57	1.966.866,00
Produits financiers récurrents		75	15.103,57	3.256,00
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		1.963.610,00
Charges financières	6.4	65/66B	332.580,20	2.319.339,16
Charges financières récurrentes		65	321.943,34	285.447,22
Charges financières non récurrentes		66B	10.636,86	2.033.891,94
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	-323.512,44	-387.069,45
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	-323.512,44	-387.069,45
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	-323.512,44	-387.069,45

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	-4.026.905,40	-3.703.392,96
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	-323.512,44	-387.069,45
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-3.703.392,96	-3.316.323,51
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	-4.026.905,40	-3.703.392,96
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.500,00
8029		
8039		
8049		
8059	1.500,00	
8129P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.500,00
8079		
8089		
8099		
8109		
8119		
8129	1.500,00	
(21)		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395P	xxxxxxxxxxxxxxxx	81.104.780,64
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8365		
Cessions et retraits		8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8385		
Autres mutations	(+)/(-)	8386	-56.600,00	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395	81.048.180,64	
Plus-values au terme de l'exercice		8455P	xxxxxxxxxxxxxxxx	914.290,20
Mutations de l'exercice				
Actées		8415		
Acquises de tiers		8425		
Annulées		8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8445		
Plus-values au terme de l'exercice		8455	914.290,20	
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525P	xxxxxxxxxxxxxxxx	2.290.223,80
Mutations de l'exercice				
Actées		8475	10.636,86	
Reprises		8485		
Acquises de tiers		8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525	2.300.860,66	
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice		(+)/(-)	8545	
Montants non appelés au terme de l'exercice			8555	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(28)	79.661.610,18	

RÈGLES D'ÉVALUATION

1. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions à l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants:

Ces dérogations se justifient comme suit:

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise:

Les règles d'évaluation ~~(ont)~~ (n'ont pas) été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne:

et influence (positivement) (négativement) le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de EUR.

Le compte de résultats (a) (n'a pas) été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent:

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant:

(Pour que la comparaison des comptes annuels soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants)
(Pour comparer les comptes annuels des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants):

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire:

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise:

2. Actifs immobilisés

Frais d'établissement:

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif:

Frais de restructuration:

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration ~~(ont)~~ (n'ont pas) été portés à l'actif; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit:

Immobilisations incorporelles:

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend EUR de frais de recherche et de développement.
La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill (est) (n'est pas) supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit:

Immobilisations corporelles:

Des immobilisations corporelles ~~(ont)~~ (n'ont pas) été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit:

RÈGLES D'ÉVALUATION

Amortissements actés pendant l'exercice:

Actifs	Méthode L (linéaire) D (dégressive) A (autres)	Base NR (non réévaluée) R (réévaluée)	Taux en %	
			Principal Min. - Max.	Frais accessoires Min. - Max.
1. Frais d'établissement 2. Immobilisations incorporelles 3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux* 4. Installations, machines et outillage* 5. Matériel roulant* 6. Matériel de bureau et mobilier* 7. Autres immobilisations corporelles				

* Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, le cas échéant, l'objet d'une ligne distincte

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés:

- montant pour l'exercice: EUR.
- montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983: EUR.

Immobilisations financières:

Des participations ~~(ont)~~ (n'ont pas) été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit:

3. Actifs circulants

Stocks:

Les stocks sont évalués à leur **valeur d'acquisition** calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la **valeur de marché** si elle est inférieure:

1. Approvisionnements:
2. En cours de fabrication - produits finis:
3. Marchandises:
4. Immeubles destinés à la vente:

Fabrications:

- Le coût de revient des fabrications (inclut) (n'inclut pas) les frais indirects de production.
- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an (inclut) (n'inclut pas) des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ % leur valeur comptable.

(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

Commandes en cours d'exécution:

Les commandes en cours sont évaluées au (coût de revient) (coût de revient majoré d'une quotité de résultat selon l'avancement du travail).

4. Passif

Dettes:

Le passif (comporte des) ~~(ne comporte pas de)~~ dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible: dans l'affirmative, ces dettes (font) (ne font pas) l'objet d'un escompte porté à l'actif.

RÈGLES D'ÉVALUATION

Devises:

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes:

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels:

Conventions de location-financement:

Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (*portant sur des biens immobiliers et conclues avant le 1er janvier 1980*), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à: EUR.

RAPPORT DE GESTION

Le conseil d'administration attire l'attention sur le fait que le bilan au 31 décembre 2023 fait apparaître une perte reportée.
En vertu de l'article 3:6 6° du Code des Sociétés et Associations, nous proposons l'application des règles d'évaluation dans une optique de continuité.